Séance du 16 juin 2025

Le seize juin Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 10 juin 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

En exercice : 58
Présents : 44
Votants : 47

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaires
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : GARBE Pascale (Méral), PENE Loïc (Saint-Aignan-sur-Roë), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-Le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), CHADELAUD Gaétan (La Roë)

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLEE Jacky (Chérancé), PREVOSTO Dominique (Craon), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Pascale GARBE a donné pouvoir à CHAMARET Richard

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

Secrétaire de Séance : Élu **M. JULIOT Thierry**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-06/110 : ÉCONOMIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 16 juin 2025

OBJET 2025-06/110 : Réserves foncières – Montant de la redevance annuelle – Au 1er novembre 2025

M. Daniel GENDRY, Vice-président en Charge de l'Économie, Emploi, Agriculture, Très Haut Débit, rappelle au Conseil communautaire que les concessions temporaires sont des contrats signés avec des agriculteurs pour l'exploitation des terrains constituant des réserves foncières en zones d'activités économiques, mais aussi autour du plan d'eau de la Rincerie. Ces concessions temporaires sont signées pour une durée d'un an (du 1er novembre au 31 octobre).

A ce jour, le montant de la redevance est de **160 € par hectare**.

Il est proposé de revaloriser cette redevance annuelle comme suit :

- 170 € par hectare pour la période 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026,
- 180 € par hectare pour la période du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027,
- 190 € par hectare à compter du 1er novembre 2027.

Après avis favorable de la commission Economie-Emploi-Agriculture THD réunie en date du 13 mai 2025
Après avis favorable du Bureau en date du 12 mai 2025

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité (47 VOTANTS)

- ⇨ **VALIDE** le montant des redevances annuelles présentées ;
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes formalités afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 18 juin 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Thierry JULIOT

COMMUNAUTÉ de COMMUNES * Pays de Craon * B.P.71 - 53400 CRAON du PAYS de CRAON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20250616-2025-06-110-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/06/2025
Affichage : 27/06/2025
Pour l'autorité compétente par délégation